Communauté de Communes de Desvres-Samer

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE B10

Secteurs et éléments à protéger

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE

DESVRES

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale

Arrêt de projet : 6 novembre 2018

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 eme)

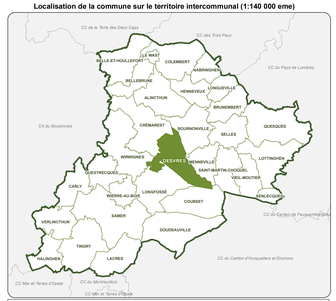

Information :
En plus des dispositions représentées au plan règlementaire B, il est nécessaire de consulter les plans règlementaires A et C.

Légende

Eléments à protéger du patrimoine bati (art. L151-19 du CU)

- Maison de ville
- Bâtiment d'origine agricole
- Manoir et Maison forte
- Moulin,Patrimoine lié à l'eau,Bâtiment industriel
- Patrimoine religieux

Eléments à protéger du patrimoine naturel (art. L151-23 du CU et L151-19 du CU)

- Haie à protéger
- Sentier
- Alignement d'arbres
- Cours d'eau et ripisylve
- Mare
- Bande boisée
- Coeur de biodiversité (Forestier,Humide,Pelousaire)
- Corridor Ecologique
- Espace boisé classé
- Espace vert à protéger

HABILLAGE CADASTRE

- Route départementale et Voirie
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
- Surface en eau
- Bâtiment
- Parcellaire
- Cimetière
- Equipement sportif
- Limite des communes

Echelle de référence : 1/5 000
0 100 200 Mètres

Sources : ©DGI cadastre 2018, ©IGN - BD TOPO 2015, DREAL NPDC, CSRPN, BDCO 2018

DESVRES